

CAHIER DES CHARGES PRISE A BAIL D'UN LOCAL COMMERCIAL A VAULX-EN-VELIN CENTRE

1) Contexte général

Le centre-ville de Vaulx-en-Velin fait l'objet d'un vaste projet d'aménagement, la ZAC Hôtel de Ville. L'offre commerciale de proximité est une composante forte de ce projet. En effet, aujourd'hui, le centre-ville compte une quarantaine de commerces de proximité, soutenus par plusieurs locomotives : deux pharmacies, trois banques, un supermarché Casino, une boulangerie, quatre restaurants,...

Une deuxième phase de développement du centre-ville est en cours avec le transfert et l'extension du supermarché Casino et la création de cinq nouvelles cellules commerciales sur la rue Gabriel Péri fin 2020.

Afin de maîtriser les implantations commerciales, la SEM Patrimoniaire est propriétaire de la majorité des rez-de-chaussée commerciaux sur le centre-ville. Cette instance travaille en partenariat étroit avec la Ville et les chambres consulaires.

L'objectif commun visé sur le centre-ville est de développer des commerces de qualité, diversifiés et complémentaires. La finalité est de pouvoir proposer des biens et des services qui répondent aux besoins et attentes de l'ensemble des habitants et consommateurs.

➔ **Ce cahier des charges a ainsi pour objet de favoriser l'installation d'une offre de produits alimentaires de type producteurs, circuits-courts, biologiques dans un local dédié (ancien local activité fleuriste) sur le centre-ville.**

Chiffres clés de la ZAC Hôtel de Ville

Environ 830 logements dont 52% en accession libre

10 500 m² de surfaces de plancher d'activité dont 6500m² en commerces et 4000m² en services, équipement et artisanat

Aménagement de trois placettes

2) Situation du local dédié

Adresse : 25 rue Emile Zola, 69120 Vaulx-en-Velin (ancien local activité fleuriste)

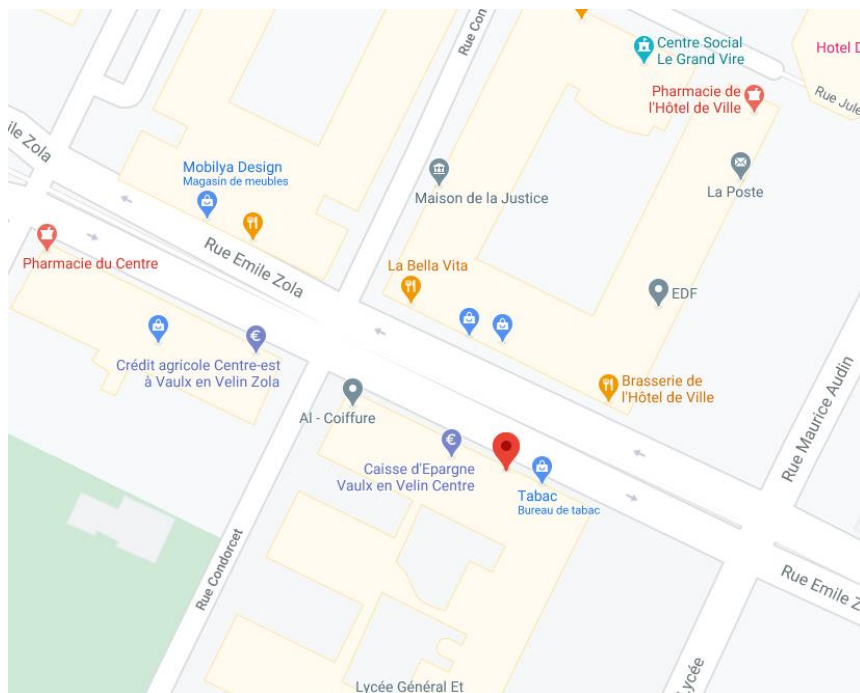
Environnement :

- Rue commerçante et passante
- Local situé entre une boulangerie et une agence Caisse d'Épargne
- A proximité d'établissements publics (Hôtel de Ville, Centre Culturel Charlie Chaplin, Planétarium, gymnases, ...) et scolaires (lycée, école primaire, écoles d'enseignement supérieur).

Accessibilité :

- Accès routier : proximité du périphérique Nord et l'A 42
- Transports en commun : lignes de bus C3, C8, 52
- Stationnement : environ 1500 places réparties sur 4 parkings

Situation du local (point rouge) :





3) Caractéristiques du local

Surface : 70 m²

Ancienne destination : activité de fleuriste jusqu'en 2017.

Aménagements à prévoir : mobilier, possibilité de ré-agencer – le local est conforme aux normes d'accessibilité

Conditions de location : les locaux appartiennent à la SEM-Patrimoniaire. Possibilité de signer un bail précaire. Pour toute information, merci de contacter M. Fuger : 06 24 36 63 33 – efuger@sempatgrandlyon.com

4) Activité souhaitée

➔ **Magasin de vente de produits alimentaires de proximité : fruits, légumes, produits laitiers, produits transformés, ...**

Offre de base :

- Origine des produits : Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Labellisation Agriculture Biologique ou pratique d'une agriculture raisonnée fortement souhaitée
- Approvisionnement en circuits-courts : dans l'idéal, auprès du producteur en direct.

Services complémentaires (liste non exhaustive) :

- Livraison / click and collect
- Paniers

L'offre doit être complémentaire de l'offre existante (supermarchés, épicerie spécialisée et marchés forains), tout en s'en démarquant (critères cités ci-dessus).

5) Démarches pour candidater

- Prise de contact avec le service Economie Emploi de la Mairie de Vaulx-en-Velin par téléphone au 04 72 04 78 02
- Dossier de candidature à remplir et à retourner au service Economie Emploi
 - Présentation générale du projet (plan d'affaires avec offre proposée, clientèle visée, positionnement prix, ...)
 - Aspects économiques et financiers du projet (budget prévisionnel, plan d'investissements, bilans passés si entreprise déjà existante, ...)
 - Présentation des porteurs de projet (CV, diplôme si activité réglementée, ...)
 - Pièces administratives
- Examen du dossier en comité d'agrément (participants : la Ville, la SEM-Patrimoniaire, les chambres consulaires et l'association de commerçants)
- Validation ou refus du projet
- Si validation, contractualisation avec la SEM-Patrimoniaire et démarches réglementaires à effectuer auprès des services de la Mairie (déclaration d'enseignes, déclaration de travaux, ...).